



5^{ème} PRIX DE LA LAICITE

Organisé par le Comité Laïcité République

Interventions :

- d'Anne HIDALGO, 1^{ère} adjointe au Maire de Paris
- de Patrick KESSEL, Président du Comité Laïcité République
- de Jean-Pierre CHANGEUX, co-président du jury 2010
- de Yamina BENGUIGUI, Adjointe au Maire de Paris
- d'Isabelle ADJANI, comédienne



Vendredi 1^{er} octobre 2010

Hôtel de Ville de Paris



**Intervention d'Anne HIDALGO,
1^{ère} adjointe au Maire de Paris**

Je suis particulièrement heureuse et honorée de représenter cette année encore, devant vous, le Maire de Paris pour remettre le prix de la laïcité qui nous tient, collectivement, particulièrement à cœur.

La Ville de Paris est fière d'accueillir cette remise dans ses murs. Je voudrais, ici devant vous, remercier tout particulièrement le Président du Comité Laïcité République, Patrick KESSEL, pour son action méritoire et constante en faveur de la laïcité. Permettez-moi de saluer également les co-présidents du jury 2010, Jean-Pierre Changeux, éminent neurobiologiste et homme de paix, et Pierre Bergé, ami engagé, ardent défenseur des nobles causes, qui ne peut être des nôtres ce soir. Je remercie également Yamina Benguigui, adjointe au Maire de Paris chargée des Droits de l'Homme, d'être présente ce soir.

Depuis la première « affaire du voile », en 1991, votre comité à sans relâche défendu le principe de laïcité dans notre République, notamment en réclamant une réglementation claire, face à la recrudescence des litiges internes entre directions des établissements scolaires et élèves. Vous êtes mêlés de près à tous les grands moments de la vie démocratique républicaine, sans jamais perdre une occasion de rappeler que la devise de la République doit être constamment défendue, grâce à une vigilance et une mobilisation que vous savez maintenir.

Ainsi avez-vous rappelé combien étaient menaçantes les velléités de révision de la loi de 1905, notamment lorsqu'on a entendu des déclarations sur les vertus comparées de l'instituteur et du prêtre !

De même, vous avez dénoncé les tentations communautaristes qu'aurait permises la révision du préambule de la Constitution, en l'adaptant à la « diversité » et à la « discrimination positive ». Madame Simone Veil a courageusement fermé la voie à une telle évolution en réaffirmant, au nom de l'universalisme, les principes républicains.

Vous avez également été vigilants lorsque, alors même qu'on fêtait ici même le 60^{ème} anniversaire de la DUDH, l'universalisme des droits de l'homme subissait des coups de boutoir. Certains pouvoirs intégristes n'hésitent pas à remettre en cause l'héritage des Lumières au profit d'un retour vers les traditions qui s'exercent presque toujours au détriment des femmes et de l'émancipation individuelle.

Enfin, mais la liste de vos actions n'est bien sûr pas exhaustive, vous vous êtes engagés contre la montée en puissance du mouvement créationniste qui vise à contraindre certaines

écoles publiques à enseigner sur le même plan la théorie scientifique de l'évolution et la théorie religieuse du créationnisme.

A l'heure où tant de femmes et d'hommes – mais surtout beaucoup de femmes - sont encore victimes de l'obscurantisme barbare, comme Sakineh Ashtiani, femme iranienne emprisonnée depuis 2006 et menacée de lapidation, à l'heure où Hossein Derakhshan, jeune blogueur irano-canadien, philosophe engagé pour le rapprochement entre Israël et l'Iran, risque la peine de mort, ou encore Taslima Nasreen, toujours pourchassée et contrainte à la fuite, même si nous sommes fiers que Paris lui offre un refuge, il est plus que jamais nécessaire de rappeler la nécessité de défendre les valeurs universalistes des Lumières qui permettent aux femmes et aux hommes de vivre dans la dignité, la liberté, l'égalité et la fraternité.

A Paris, avec Bertrand Delanoë, nous tenons à rendre vivante la laïcité : c'est le cas lorsque nous construisons, avec Marc Blondel qui préside le comité de pilotage, un nouveau Patronage laïque du 21^{ème} siècle, Avenue Félix Faure dans le 15^{ème} arrondissement. Il ne s'agit pas d'un bâtiment parmi d'autres, ni d'une maison des associations, mais d'un projet dans lequel se concrétisera le rôle d'un lieu consacré à la laïcité contemporaine. Ce sera encore le cas très bientôt, ce mercredi 13 octobre, quand, avec Jacques Bravo, que je salue parmi nous ce soir, nous inaugurerons dans son arrondissement une plaque à la mémoire de Francisco Ferrer, ce grand pédagogue créateur de l'école moderne d'enseignement rationaliste, mixte et laïque, condamné à mort et exécuté à Barcelone en 1909.

La laïcité est inscrite dans nos traditions. Elle est au coeur de notre identité républicaine. Mais ce n'est pas nécessairement immuable : il s'agit de la faire vivre en restant fidèle aux équilibres que nous avons su inventer et aux valeurs de la République dans laquelle chaque citoyen est respecté dans ses différences parce que chacun respecte la loi commune. La France était reconnue comme la patrie des Droits de l'Homme, comme une terre ouverte, accueillante et généreuse. Sa culture est issue d'un héritage singulier qui constitue sa richesse. Au cœur de notre identité, il y a cette diversité assumée qui fait notre fierté.

Pourtant, les récentes positions des plus hautes autorités de l'Etat ont sérieusement écorné cette image.

A l'heure où les frontières se fluidifient et où les échanges se multiplient mais où, dans le même temps, les revendications identitaires ou communautaires s'affirment ou s'exacerbent, les risques du repli sur soi, de l'égoïsme et parfois même de l'intolérance réapparaissent.

Que dire en effet du récent projet de loi sur l'immigration, le énième, qui qualifie quasi-systématiquement l'immigration en termes négatifs et qui, en créant de facto un statut de Français de seconde zone, sape un des piliers fondamentaux de notre République ? Comme beaucoup, je suis inquiète et touchée personnellement par cette loi discriminatoire, contraire aux valeurs qui m'ont forgée, moi qui ai choisi de devenir Française à l'âge de 14 ans.

La République a toujours affirmé sa foi dans l'égalité. Elle a sans cesse lutté pour la justice sociale, avec ces conquêtes historiques que sont l'éducation gratuite et obligatoire, le droit de grève, la liberté syndicale, la sécurité sociale. Elle a su faire preuve de solidarité et faire

vivre l'égalité. Aujourd'hui, il reste beaucoup à faire, notamment pour que les droits des femmes soient effectifs.

Mais la réponse aux difficultés que nous traversons n'est pas dans le repli sur soi, le communautarisme ou le multiculturalisme qui s'invite insidieusement dans le débat. Elle passe au contraire par l'affirmation de notre désir de vivre ensemble et par la fidélité à notre histoire, dans le respect des valeurs communes. A défaut, le risque, c'est la montée des particularismes, c'est la division, c'est la discrimination.

La France ne doit pas sombrer dans le communautarisme et encore moins dans cette forme plus dangereuse parce que sournoise du multiculturalisme. Comme le dit Caroline Fourest (dans son ouvrage *La dernière utopie, menace sur l'universalisme*), « l'universalisme risque de succomber à force de tolérer les idées les plus intolérantes au nom du droit à la différence. ». Ces dangereux travers sont contraires à nos principes humanistes, à notre attachement aux valeurs d'égalité et de fraternité entre tous les Français, quelle que soit leur origine, et à l'universalisme.

C'est notamment en faisant vivre le principe de laïcité, pilier de notre Constitution, que nous agissons le plus efficacement contre la tentation de repli et de stigmatisation. La laïcité incarne notre volonté de vivre ensemble dans le respect, le dialogue et la tolérance.

J'ai conscience que, si l'on est uniquement dans l'incantation des valeurs républicaines, on risque l'inefficacité. Ces valeurs doivent s'appuyer sur des politiques concrètes.

Avec Bertrand Delanoë, avec Yamina Benguigui et toute l'équipe municipale, nous proposons des réponses politiques concrètes, sociales, économiques, culturelles. Je pense à notre combat pour construire une ville mixte, par une politique déterminée de construction de logements, dans une volonté constante de mixité sociale. Je pense à la dimension métropolitaine que nous défendons avec force en associant les élus voisins aux décisions qui engagent la ville de demain, dans des directions cohérentes. Je pense encore aux mesures de solidarité que la Ville finance seule, alors que l'Etat se désengage toujours davantage financièrement.

En guise de conclusion, je voudrais citer cette pensée de Jean Jaurès que, j'en suis sûre, vous partagerez : « **La laïcité, c'est la marche délibérée de l'esprit vers la pleine lumière, la pleine science et la pleine raison.** »

Je passe maintenant la parole à M. Patrick KESSEL, qui animera la suite de cette cérémonie.

Je vous remercie.

Intervention de Patrick KESSEL, Président du Comité Laïcité République

1. BIENVENUE

Je souhaite la bienvenue aux 350 participants de la cinquième édition du Prix de la Laïcité organisé par le Comité Laïcité République.



Je remercie notamment le Maire de Paris, Bertrand DELANOÉ et Anne HIDALGO, Première adjointe au Maire de Paris, amie de longue date du Comité Laïcité République grâce à qui cette manifestation de remise des prix se tient depuis plusieurs années dans les murs l'Hôtel de Ville de Paris.

Je remercie également Madame Yamina BENGUIGUI, adjointe au maire de Paris qui a largement contribué à établir les liens avec les lauréats.

Parmi les représentants d'associations et de personnalités, je veux citer notamment :

Daniel BENICHOU,	Président de l'association du Chevalier de la Barre,
Lucien BITTERLIN,	Président de l'association de solidarité franco-arabe,
Marc BLONDEL,	Président de la Libre Pensée,
Martine CERF,	Secrétaire générale de l'association « EGALE »,
Jean-Pierre CHANGEUX,	Président du Prix de la Laïcité,
Michel CHARZAT,	Ancien parlementaire,
Sidi DIENG,	Sénateur de la république du Sénégal,
Charles ETZER,	Ancien Ambassadeur d'HAÏTI,
Caroline FOUREST,	Journaliste,
Guy GEORGES,	Président d'honneur de « Solidarité Laïque »
Sabrina GOLDMAN,	Déléguée exécutive de la Licra,
Jacques BRAVO,	Maire du 9 ^{ème} arrondissement,
Sihem HABCHI,	Présidente de « Ni Putes Ni Soumises »,
Michel HANNOUN,	Ancien parlementaire,
Rafik HASSANI,	Député algérien,
André HENRI,	Ancien ministre,
Jean-Paul LILIENFELD,	Réalisateur du film « La Journée de la Jupe »,
Anne-Marie LIZIN,	Présidente honoraire du Sénat belge, ancien ministre,
Albert MEMMI,	Écrivain,
Denise OBERLIN,	Présidente de la Grande Loge Féminine de France,
Henri PENA-RUIZ,	Professeur, auteur de nombreux ouvrages reconnus sur la laïcité,
Yves PRAS,	Président du « Mouvement Europe et Laïcité »,
Jean-Michel QUILLARDET,	Président de l'Observatoire de la Laïcité,

Jean-Luc ROMÉRO,	Président de l'ADMD (Association pour le Droit à Mourir dans la Dignité)
Saïd SAADI,	Député, Président du Rassemblement pour la culture et la démocratie au Parlement algérien,
Sasi SADOUN,	Co-fondatrice du rassemblement algérien des femmes démocrates,
Dominique SOPO,	Président de SOS RACISME
Claude VAILLANT,	Vice-président du Grand Orient de France,
Monique VENIZET,	Présidente de l'UFAL,
Alain VIVIEN,	Député honoraire, ancien ministre,
Issa WACHILL,	Mission de la Palestine auprès de l'UNESCO.
Linda WEIL-CURIEL,	Fondatrice avec Simone de BEAUVOIR de la Ligue des Femmes.
Jean-Pierre WEISSELBERG,	Grand secrétaire au Grand Orient de France.

Je présente les excuses de :

Elisabeth BADINTER,	Fondatrice du CLR,
Pierre BERGÉ,	Fidèle compagnon de route du CLR dont il est fondateur,
Henri CAILLAVET,	Ancien ministre, ancien président du CLR,
Philippe DECHARTRE,	Ancien ministre,
Madame Michelle VIANES,	Présidente de « Regard de Femmes ».

2. LE CLR

Le CLR a été créé en 1991 à l'occasion de la « première affaire du voile » qui traduisait déjà une lente mais périlleuse dérive de la laïcité. C'est le moment où certains intellectuels avaient dénoncé un « Munich des consciences » quand le pouvoir politique s'était en quelque sorte dessaisi du dossier, en le transmettant au Conseil d'État.

Parmi ses fondateurs :

- Maurice AGULHON,
- Pierre BERGÉ,
- Henri CAILLAVET,
- Jean-Pierre CHANGEUX,
- Régis DEBRAY,
- Alain FINKIELKRAUT,
- Gisèle HALIMI,
- Catherine KINTZLER,
- Albert MEMMI,
- Claude NICOLLET,
- Jean-Claude PECKER,
- Yvette ROUDY,
- Claude VILLERS,

Les fondateurs du Comité Laïcité République avaient estimé le temps venu de prendre une initiative pour défendre la laïcité menacée, contestée, affaiblie, parfois trahie.

3. QUELQUES ACTIONS DU CLR

En vingt ans, le CLR a mené de nombreuses actions, organisé des dizaines de colloques, de manifestations, à chaque fois que cela a été possible avec d'autres associations.

- Le CLR s'est ainsi impliqué en faveur du projet d'interdiction du port ostentatoire des signes religieux à l'école et avait plaidé en ce sens à l'occasion de son audition par la commission STASI.
- De la même façon, le CLR a soutenu le projet de loi d'interdiction de la burqa dans les lieux publics et a plaidé en ce sens devant la commission GERIN. Le texte vient d'être adopté ; le Comité Laïcité République, qui avait appelé dans un courrier l'ensemble des parlementaires à dépasser les clivages politiques pour défendre la laïcité et la dignité des femmes, s'en félicite. Ce n'est pas qu'une question de laïcité, mais d'abord de dignité des femmes.
- Le Comité Laïcité République s'est également exprimé clairement contre les velléités de toilettage de la loi de séparation des Eglises et de l'État (loi dite de 1905). Ces velléités s'étaient en particulier exprimées à l'occasion des discours du Président de la République à Riyad, mais aussi à Latran où il fut dit que « l'instituteur (...) ne pourra jamais remplacer le curé dans l'apprentissage du bien du mal ».

Je précise qu'il convient d'espérer que la prochaine visite officielle du Président de la République au Vatican permettra de corriger ces dérives sémantiques.

- Le CLR a également vivement critiqué l'accord récemment signé entre la France et le Vatican prévoyant la reconnaissance par la République de diplômes religieux, remettant en cause le monopole public des diplômes.
- Le CLR s'est élevé également contre la récente loi Carle qui élargi le financement des écoles privées et confessionnelles alors que nous avons tant besoin de ressourcer et de promouvoir l'école républicaine et laïque.

Rappelons-le, l'école a pour vocation de former non des petits « blancs », des petits « noirs », des petits « rouges », des catholiques, des musulmans, des protestants, des juifs, des agnostiques ou des athées, mais d'instruire des enfants pour qu'ils apprennent à maîtriser les outils de la connaissance, à penser par soi-même, à choisir librement leur vie, bref à devenir des citoyens libres et égaux en droit.

Tel est le message principal que nous a transmis la révolution française et qu'il faut préserver comme l'a, avec tant de talent, illustré le film de Jean-Paul LILIENTHAL, « la Journée de la Jupe », dont il sera traité un peu plus tard. Un projet fondé sur une idée toujours révolutionnaire qui affirme que « Toutes les femmes et tous les hommes quelles

que soient leur couleur, leurs origines, leur sexe, leurs appartenances philosophiques ou religieuses, leur sexualité, naissent et demeurent libres et égaux en droit ».

Ce projet est loin d'être achevé. C'est un projet formidable, ouvert à toute l'humanité, d'une étonnante actualité, universelle, et qui pourrait donner des idées aux futurs candidats en 2012. C'est pourquoi le CLR sera très présent dans le débat pour la prochaine élection présidentielle et formulera à l'attention des candidats des propositions pour renforcer cette laïcité.

- Malheureusement le projet de citoyenneté est aujourd'hui menacé, notamment par le retour du religieux en politique, par l'affaiblissement du service public et par la montée en puissance du communautarisme. Derrière ce mot, il y a une volonté de traiter les hommes et les femmes en fonction de leur naissance, de leur couleur, de leurs appartenances. On commence par une dérogation à la loi commune, on poursuit par des droits différents, on termine par des discriminations, des ségrégations, des affrontements entre communautés. Cette politique fait des ravages dans les écoles de la République, dans les hôpitaux publics, dans certains quartiers. Elle fragilise l'équilibre républicain et nourrit une pensée populiste et réactionnaire, raciste, qui gonfle en Europe.

C'est pourquoi :

- Le CLR s'est inquiété des tentatives de mettre en place des statistiques ethniques,
- S'est opposé à la mise en place de politiques différentialistes qui visaient par exemple, avec les meilleures intentions du Monde, à réserver certains horaires des piscines municipales à telle ou telle partie de la population.
- C'est pourquoi ces derniers jours le Comité Laïcité République a vivement dénoncé la circulaire ministérielle qui permettait l'expulsion de ROM sur une base d'appartenance communautaire et nous disons haut et fort qu'une citoyenneté à deux vitesses qui traiterait de façon différenciée les français d'origine française et les français dits « d'origine étrangère » serait inacceptable.

Ces principes : la Liberté, l'Égalité, la Fraternité, la Laïcité ne sont pas négociables. Ils constituent le plus beau cadeau que la France ait offert à l'Humanité. Ils ont nourri l'image d'une France généreuse, porteuse d'une éthique universelle, même si elle les a parfois oubliés pour écrire certaines pages sombres.

- Mais voilà, ces principes se trouvent aujourd'hui dénoncés, détournés, combattus par ceux-là même qui lapident, torturent, exécutent, nous opposent une prétendue vérité de Dieu.

Nos amies, Malka MARCOVICH et Caroline FOUREST, ont écrit des pages décisives sur les enjeux actuels au sein des Nations Unies.

Il ne faut pas céder. C'est pour nous une exigence morale surtout quand nous pensons à celles dont la vie est en jeu.

Le CLR s'est mobilisé dans le passé en faveur de Taslima NASREEN, de Salman RUSHDIE, du philosophe Robert REDEKER, des journalistes caricaturistes danois, de Ayan HIRSI ALI.

Aujourd'hui, je souhaite et je vous propose que cette cérémonie de remise des Prix de la Laïcité soit dédiée à cette jeune femme condamnée à la lapidation et à travers elle à toutes les femmes, iraniennes, soudanaises, afghanes...menacées parce que femmes libres, j'ai nommée Sakineh MOHAMMADI ASHTIANI.

Vifs applaudissements de la salle

4. LE PRIX DE LA LAICITE

Tel est le sens de l'engagement du Comité Laïcité République. Notre mobilisation, depuis des années, a peut-être contribué à ce sentiment d'un frémissement, d'un retour en force de la laïcité en France et dans nombre de pays européens quel que soit le nom que l'on peut lui donner.

C'est pour promouvoir ces valeurs que le Comité Laïcité République interviendra dans la perspective de 2012 pour défendre et promouvoir la laïcité.

C'est aussi pour populariser ces valeurs qu'a été créé le Prix de la Laïcité.

Les anciens lauréats en sont :

En 2003

Le prix international a été décerné à **Chahdortt DJAVANN** (*écrivaine iranienne menacée et pourchassée dans son pays par les ayatollahs*)

Le prix national a été décerné à **Fadela AMARA** (*Présidente de Ni Putes Ni Soumises pour soutenir le combat des jeunes femmes, particulièrement des quartiers difficiles pour qui la laïcité est une définition essentielle de la liberté*)

En 2005

Le prix international a été décerné à **Maurizio TURCO** (*député européen*)

Le prix national a été décerné à **Caroline FOUREST** et **Fiammetta VENNER** (*journalistes pour leurs ouvrages sur la laïcité*)

En 2007

Le prix international a été décerné à **Naser KHADER** (*député danois d'origine syrienne pour avoir défendu les caricaturistes danois menacés de mort par les intégristes. Lui même et sa famille ont été menacés.*)

Le prix national a été décerné au **café « La Mer à boire »**. (*Jeune équipe menacée par des intégristes après une exposition de photos donnant à voir des visions caricaturales des extrémistes religieux de tous bords.*)

En 2009

Le prix international a été décerné à **Nadine ABOU ZAKI** (*journaliste libanaise rédactrice en chef d'une nouvelle revue féminine*)

Le prix national a été décerné à **Guillaume LECOINTRE** (*chercheur au muséum d'histoire naturelle et par ailleurs journaliste engagé dans le combat pour la liberté de la recherche*)

2010

Sans déflorer les noms que le jury a retenus pour cette année, il est important de noter qu'il a souhaité souligner deux idées force de la laïcité :

- Le droit à mourir dans la dignité,
- L'indispensable réhabilitation de l'école républicaine, des enseignants et particulièrement des instituteurs qui sont en première ligne.

Il me reste à remercier mon ami Jean-Pierre CHANGEUX, membre de l'Institut, Chef du département des neurosciences à l'Institut Pasteur, Professeur au Collège de France, Président d'honneur du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé, auteur de nombreux ouvrages, notamment de « L'Homme Neuronal ». Ce chercheur de renommée mondiale explore le cerveau des Hommes depuis de longues années. Quel beau symbole pour présider le jury du Prix de la Laïcité !

Je lui laisse le soin de présider la cérémonie de remise du prix 2010, merci à tous et par avance félicitations aux lauréats.

Intervention de Jean-Pierre CHANGEUX, Président du jury 2010

Malheureusement, Pierre Bergé, pris par ses responsabilités au « Monde » ne peut pas être présent avec nous aujourd'hui. Mais j'ai eu le privilège de l'accompagner comme co-président du jury du prix de la laïcité 2010.

Pour moi, la laïcité se définit comme une tradition républicaine qui sépare croyances religieuses et opinions philosophiques privées de ce que l'on peut définir comme l'intérêt général, le bien commun, la *res publica*. Elle crée une distance entre l'individuel et l'universel.

C'est la solution la plus simple et la plus forte pour lutter contre la violence de l'individualisme, les replis identitaires, toutes ces causes de divisions entre êtres humains, si présents dans le monde aujourd'hui.

La laïcité est un enjeu essentiel pour la paix et la qualité de vie de tous, non seulement en France, mais dans le monde.

Sur un plan qui m'est personnel, cette vision des choses s'accorde heureusement avec mon activité de scientifique. La neuroscience nous apprend que notre cerveau possède à la fois la capacité de raison et une autre disposition, unique, dans le monde vivant: se représenter autrui comme nous-mêmes, avec les mêmes désirs de bonheur et de liberté.



Elle nous apprend également que l'environnement social et culturel de l'enfant laisse dans notre cerveau des empreintes « épi-génétiques » de nature neuronale qui nous distinguent comme le langage ou les traditions religieuses. Mais celles-ci sont liées aux circonstances et ne peuvent en aucun cas justifier une quelconque discrimination. Cet argument neurobiologique n'est-il pas un des meilleurs qui soit en faveur de la laïcité de l'éducation au niveau mondial?

C'est pourquoi j'ai accepté avec joie de présider ce jury pour

Le prix 2010 :

- Le Jury compte près de 38 membres parmi lesquels
- **plusieurs anciens ministres** comme Henri Caillavet, Alain Vivien ou Corinne Lepage,
- **plusieurs élus :** Christian Bataille, André Bellon, Gérard Delfau, Éric Ferrand, Michel Hannoun, Bariza Khiari, Anne Hidalgo,
- **des intellectuels** tels Élisabeth Badinter, Pierre Bergé, Chahdortt Djavan, Caroline Fourest, Catherine Kintzler, Malka Marcovich, Antoine Sfeir,
- **des scientifiques** comme Guillaume Lecointre, Jean-Claude Pecker et des **responsables d'associations** philosophiques et de défense de la laïcité : Marc Blondel Président de la « Fédération nationale de la Libre pensée », Sihem Habchi, Présidente de « Ni Putes Ni Soumises », Michèle Viannès, Présidente de « Regards de femmes », de nombreux anciens présidents du Grand Orient de France, de la Grande Loge Féminine de France et de la Fédération Française du Droit Humain.

Le jury s'est réuni à deux reprises à l'Assemblée nationale. Je souhaite remercier le député Christian Bataille qui nous offre les moyens de délibérer dans d'excellentes conditions.

Un appel à candidatures a été lancé au début de cette année et les membres du jury ont retenu une vingtaine de noms de personnalités dont l'engagement en faveur de la laïcité et des libertés était digne d'un tel prix. Le choix a été très difficile, certains noms ont suscité une grande émotion parmi nous. Je citerai par exemple:

- **Rayhana**, comédienne féministe et militante laïque agressée à deux reprises en janvier de cette année à Paris alors qu'elle interprétait une pièce ;
- **Lubna Amed Hussein**, journaliste travaillant pour la mission des Nations Unies au Soudan, arrêtée parce qu'elle portait un pantalon rouge et une longue blouse, considérés comme indécents et condamnée à être fouettée ;
- **Alicja Tysiac**, polonaise qui a osé défier une presse officielle qui la traînait dans la boue pour avoir défendu l'IVG.
- **Wassila Tamzali**, écrivaine, intellectuelle algérienne

Je voudrais également citer les travaux de **Jean Boulègue**, professeur à l'Université Paris I, sur la recrudescence des procès pour blasphème

où encore le travail considérable de l'ancien journaliste du Monde, **Jean-Claude Buhner**, qui le premier a dénoncé un courant qui, au sein de l'ONU, depuis la conférence de Durban contre le racisme en 2001, donne la parole aux obscurantismes qui dénoncent frontalement les Droits de l'Homme.

Mais il a bien fallu choisir.

Dans quelques instants nous vous révélerons les noms qui ont été retenus. Mais avant le jury a unanimement souhaité rendre un hommage particulier à une militante de la cause des femmes et de la laïcité.

Il s'agit **d'Annie Sugier**, Présidente de la Ligue du droit international des femmes, créé en 1983 avec Simone de Beauvoir.

Première femme directrice à l'énergie atomique, spécialisé sur la sécurité nucléaire, elle s'engagea dans le mouvement féministe dès les années 1970 en articulant la lutte pour les droits des femmes et la laïcité, pour le droit à l'avortement, les luttes contre les violences, et créa le premier refuge de femmes victimes de violences conjugales à Clichy en 1978.

Engagée dans la lutte contre les mutilations sexuelles, elle se mobilisa également au début des années 1980 aux côtés des mères d'Alger et pour les jeunes filles dans les cités dès 1982 à travers le cas de Leila Chalabi, adolescente d'origine algérienne, enlevée et séquestrée par ses parents.

Un de ses combats majeurs en faveur de la laïcité se mène depuis 1992, avec la création « d'Atlanta + » association engagée pour l'universalité des droits à travers le sport. Cette bataille, elle la mène avec une vigueur redoublée aujourd'hui, dans la perspective des jeux olympiques de 2012. Elle nous en dira un mot.

Je vous demande de l'applaudir car c'est un exemple de dévouement, d'engagement, de fidélité à une époque où paraît-il le militantisme serait passé de mode.

Pour quelques instants, je donne la parole à Annie Sugier et lui demande de bien vouloir rejoindre le pupitre.

Intervention d'Annie SUGIER

Au nom du « relativisme culturel », les notions de laïcité et d'universalité des droits de la personne, que l'on croyait être des acquis de l'humanité, font aujourd'hui l'objet de critiques de plus en plus acerbes au sein même des instances internationales qui sont censées les faire respecter.



Constater et dénoncer ne suffit pas. Il faut, à partir d'un projet positif et fédérateur, démontrer la justesse de ce que l'on défend. Quoi de mieux que le sport et les Jeux Olympiques pour mener cette démonstration ? Le Stade Olympique est en effet un lieu unique, sans frontières, où s'applique une loi, la Charte Olympique, à laquelle tous les participants ont prêté serment. Elle est fondée sur des principes universels de non

discrimination (principe n°1) et exclut toute expression de caractère religieux ou politique (règle 51). Mandela l'avait compris avant nous, lorsqu'avec ses partisans, il avait obtenu l'exclusion de l'Afrique du Sud pendant 30 ans pour cause d'apartheid.

Or que voit-on en ce qui concerne les femmes ? Des pays qui n'envoient que des hommes : aux JO de Pékin en 2008, ils étaient encore 3 (l'Arabie Saoudite, le Qatar et le Koweït) ; en outre, depuis quelques années, on voit apparaître un nombre croissant de délégations dans lesquelles les femmes se font les porte-drapeaux d'une idéologie politico-religieuse en arborant foulards et survêtements « islamiquement corrects » ! Fermer les yeux sur ces entorses à la Charte et à ses valeurs d'universalisme et de laïcité, c'est mettre en danger de mort celles qui, à l'image des pionnières d'Afrique du Nord comme Hassiba Boulmerka, sont menacées par les intégristes pour oser respecter les règles olympiques !

Les JO de Londres ont lieu dans deux ans. Il nous faut agir auprès des instances européennes politiques et sportives pour faire entendre notre voix de laïques, universalistes et féministes et demander le respect de la Charte.

REMISE DES PRIX :
Jean-Pierre CHANGEUX

Ma chère Annie merci. Nous passons maintenant à la remise des prix. Et d'abord le prix national !

Prix national :

Pour le prix national, le jury a voulu souligner l'importance du combat des femmes qui sont partout en première ligne contre toutes les formes d'obscurantismes parce qu'elles en sont le plus souvent les victimes.

Ce sont elles qui constituent l'avant-garde de ce combat, les héritières de ces « hussards noirs de la république » du siècle dernier.



Le jury a voulu apporter également son soutien à l'école républicaine, aux principes d'égalité entre tous les enfants quelles que soient leurs origines, l'appartenance de leurs parents et le refus de toutes formes de discrimination fondée sur les origines culturelles différentes.

L'avenir de la laïcité se joue partout dans le monde mais aussi chez nous, ici et aujourd'hui même.

Le jury a choisi une femme pour ses positions publiques de citoyenne, de femme libre, qui a témoigné à plusieurs reprises son attachement à ces valeurs et à la laïcité récemment encore à l'occasion d'un tournage courageux et bouleversant.

C'est une grande comédienne, honorée à de maintes reprises par le monde du cinéma.

C'est une actrice qui dans « *la journée de la jupe* », film de Jean-Paul Lilienfeld -que je salue ici puisqu'il nous fait l'honneur de sa présence- incarne les valeurs que nous voulons défendre ensemble.

Je laisse la parole à Madame Yamina Benguigui, Adjointe au Maire de Paris, amie de la lauréate qui la présente.

J'ai nommé Madame **Isabelle Adjani**.

Vifs applaudissements

Intervention de Yamina BENGUIGUI, Adjointe au Maire de Paris

Ce soir, nous sommes réunis pour te remettre, chère Isabelle, le prix de la laïcité, prix hautement symbolique dans notre République, pour ton interprétation de Sonia Bergerac, professeur de français, dans le film de Jean Paul Lilienfeld, « *La journée de la jupe* »...



Si ce personnage que tu incarnes avec tant de force, de talent et de conviction connaît un sort tragique, au sein de l'école publique, et s'il nous a autant touché, c'est parce qu'il nous montre qu'aujourd'hui la laïcité est mise en danger...

Ce film nous a réveillé, et nous a fait prendre conscience du danger quant à l'effritement de l'un des fondements de notre république, l'école laïque... Les élèves de Sonia Bergerac ont ouvert la boîte de Pandore, en laissant s'échapper l'agressivité totalitaire, la violence, l'intolérance, les discriminations machistes qui bafouent l'intégrité et la dignité des femmes, dont l'école laïque était le garant.

Comme toujours, tu as su t'engager au delà d'un film, parce que tu sais à quel point il peut être une arme redoutable pour barrer la route aux préjugés, et faire bouger les mentalités... Avec ce film, tu as eu le courage comme toujours d'être la figure de proue de la défense des droits humains parmi lesquels la laïcité... Tu as su la rendre humaine, lui donner de la chair, du sang, et elle a dorénavant ton visage

Parce que la laïcité est l'un des fondements de notre République, parce qu'aujourd'hui elle est fragilisée, malmenée, humiliée, piétinée, nous avons décidé à la Mairie de Paris de mettre en place un groupe de travail, avant la fin de l'année, pour constituer un Observatoire de la Laïcité qui permettra à notre ville d'avoir des sentinelles vigilantes pour veiller quotidiennement au respect absolu de ce principe fondateur, garant de notre liberté et de notre tolérance réciproques.

Je suis heureuse que tu reçoives le prix de la laïcité chez nous, dans notre maison, à la Mairie de Paris, entourée de femmes et d'hommes qui incarnent la diversité : diversité des origines,

diversité des cultures, des opinions, des croyances, des traditions... Mais que serait l'avenir de la diversité, sans le respect de la laïcité ?

Merci à toi de la défendre...

Intervention d'Isabelle ADJANI

Mon émotion est absolument maximale même si je la contiens. Je ne sais pas si ce lapsus extraordinaire, enfin extraordinaire pour moi, qu'ont fait Patrick KESSEL et Jean-Pierre CHANGEUX, concernant le film l'appelant « L'année de la jupe » et non pas « La Journée de la jupe » va s'inscrire dans quelque chose de synaptique ou d'épigé étique pour vous mais ce serait pas mal. Et même pour tous les enfants, tous les enseignants et tous les gens concernés par le contenu de ce film et par la notion de laïcité puisque si cette « journée de la jupe » qui a constituée une mobilisation, pouvait devenir l'année de la jupe, ce serait pas mal.



Alors évidemment je suis extrêmement touchée, extrêmement honorée que vous me fassiez une chose pareille, c'est-à-dire, de me remettre le prix de la laïcité. Si mes parents étaient vivants, je crois qu'ils en seraient absolument bouche bée parce, pour moi, recevoir ce prix c'est vraiment recevoir, l'expression d'une reconnaissance, la reconnaissance d'une forme d'engagement qui est le mien, même s'il est limité par rapport aux personnes qui présentes. Évidemment, en tant qu'actrice, mon engagement est plutôt de nature artistique mais c'est vrai, qu'il peut se traduire parfois en engagement politique parce que de toute façon, il est impossible de faire autrement et il n'est pas question de faire autrement.

Je voudrais partager ce prix avec des jeunes lycéennes qui en 2006, en Bretagne, ont lancé une journée de la jupe pour lutter contre les discriminations et les préjugés dont elles pouvaient être victimes dans certains des établissements et qui ont permis que l'action se répande à d'autres régions en France et à d'autres quartiers, là où c'était nécessaire. Et c'est vrai que cette journée de la jupe a permis d'essayer de défendre la mixité et de protéger la dignité des jeunes filles et des femmes qui se trouvaient dans ces lycées.

Cette jupe, cette fameuse jupe de Sonia Bergerac que j'interprète dans le film de Jean-Paul Lilienfeld, avec qui on a fait ce chemin, si convaincu. Pour moi, c'est vrai que c'est un symbole de laïcité parce que c'est un petit morceau de tissu mais qui devient un étendard, qui devient un véritable drapeau blanc qui se met face à la violence et la haine qui peut s'abattre sur ces jeunes filles et ces jeunes femmes quand justement les lois fondamentales de la République ne sont pas appliquées à l'intérieur même de l'école, mais tout ça vous le dites tellement mieux que moi. Et justement ce qu'a essayé de dire le film, c'est que l'égalité entre ces garçons et ces filles ne peut être enseigné avant même la maison ou après la maison ou même contre la maison que par l'école républicaine. Et c'est cette même école

qui doit la défendre, qui doit la préserver, qui doit la protéger. Et c'est vrai que ? Seule la laïcité pour nous, pour nos enfants, peut nous assurer un peu de paix, quelles que soit les croyances et les religions qui existent à la maison, qui existent autour de la maison.

Ce que je souhaite dire encore, c'est qu'aujourd'hui nous sommes tous réunis ici, j'ai cette espèce d'honneur insensé de recevoir ce prix alors que mes prédécesseurs sont des gens que j'admire infiniment, et nous sommes là, dans cette maison commune, accueillis par Bertrand DELANOE mais ce n'est pas à n'importe quel moment. C'est à un moment où l'État lui-même semble mépriser certains principes des Droits de l'Homme. Un mépris des différences. Et c'est ce mépris des différences qui permet à certaines dérives communautaristes et sectaristes justement d'avancer masquées et de revendiquer un statut de victimes d'injustices et de discriminations. Alors c'est un moment difficile pour moi aussi d'accepter la lourde responsabilité d'un symbole pareil de ce prix de la laïcité parce qu'il va falloir que je sache en être la représentante digne et modeste, dès que la circonstance se présente et c'est quand même tous les jours, c'est au quotidien.

Pour finir, un immense merci puisque vous m'en faite la messagère pacifique, je vous dis solennellement au nom de la liberté de conscience et au nom du respect des valeurs républicaines. Je vous remercie infiniment.

Jean-Pierre CHANGEUX

- Prix international :

- Le jury 2010 a décidé d'attribuer le prix international de la laïcité à un homme courageux, engagé dans sa jeunesse dans le combat antifasciste. Cet homme a illustré avec éclat le principe de la laïcité en créant les conditions permettant à une jeune femme de mourir dans la dignité après de longues années passées dans le coma.

C'est ce que la presse avait appelé à l'époque « **l'affaire Englaro** ». Eluana Englaro est cette femme qui, victime d'un accident de voiture en janvier 1992, se trouvait dans un état végétatif irréversible. La justice ayant levé tous les obstacles (et cela en dépit d'une polémique entretenue par les autorités ecclésiastiques), la malheureuse est admise le 3 février 2009 dans une clinique d'Udine, dont les médecins ont accepté d'interrompre progressivement son alimentation et son hydratation.

C'est alors que Silvio Berlusconi présente en conseil des ministres un décret-loi préparé à la hâte qui rend impossible cet acte d'euthanasie. Giorgio Napolitano, Président de la République Italienne, jugeant ce texte contraire à la constitution parce que faisant litière d'une décision de justice incontestable, refuse de le signer. La voie est libre. Quelques jours plus tard, Eluana Englaro peut enfin mourir dans la dignité. En cette circonstance -qui illustre la convergence d'intérêts entre les autorités ecclésiastiques et le chef du gouvernement- le chef de l'État Italien s'est comporté en véritable héros de la laïcité.

Cet acte courageux rappelle que la laïcité concerne tous les domaines de la liberté de conscience des citoyens a conduit le jury a proposé cette année le nom du Président de la République Italienne, Monsieur **Giorgio Napolitano** pour le prix international de la laïcité.

Nous avons alors sollicité le Président Napolitano. Celui-ci nous a exprimé sa gratitude pour notre défense de la laïcité, qui se trouve, selon lui, au cœur des « institutions démocratiques républicaines ».

Pour autant, le Président s'appliquant à lui même le principe de la laïcité a estimé qu'il n'est pas de l'usage que le Président de la République accepte de tels prix au cours de son mandat et nous a assuré de ses chaleureuses salutations.

Le jury a pris acte de cette décision qu'il comprend fort bien et a décidé de ne pas remettre de prix international pour cette année mais de présenter un **hommage spécial** au Président de la République Italienne, une distinction exceptionnelle. Je tiens à remercier en votre nom à tous Monsieur Jacopo ALBERGONI 1^{er} secrétaire de l'Ambassade d'Italie qui représente parmi nous le Président de la République italienne.

Je vous demande donc d'applaudir le Président de la République Italienne dont le choix en cette affaire devrait constituer une référence et un exemple pour nombre de chefs d'État et de gouvernement dans le Monde, y compris en Europe.

Clôture : Patrick KESSEL

Notre cérémonie de remise du Prix de la Laïcité 2010 touche à sa fin. Il me reste à féliciter les lauréats :

Le Président GIORGIO NAPOLITANO auquel nous avons donc décerné un hommage solennel pour le courage dont il a fait preuve sur des questions qui touchent à une forte émotion et difficiles à traiter dans le contexte politique.

D'autre part, Isabelle ADJANI dont l'émotion nous a également profondément touchés et dont, au-delà du talent de comédienne, la parole de citoyenne, sa mémoire ont également, j'en suis convaincu, ému toutes les personnalités ici présentes et tout cela dans la simplicité et l'amitié.

Je remercie également toute l'équipe, les services de la Mairie de Paris, les membres du Comité Laïcité République, Michel PARIS, Marie-Danielle, Isabelle, Chantal et de nombreux autres qui se reconnaissent pour le travail qui a été mené et auxquels la réussite de cette manifestation doit beaucoup.

Cette cérémonie nous rappelle que nous avons tous ici en commun des valeurs qui transcendent certaines autres différences ; ces valeurs, ce sont celles de la Liberté, de l'Égalité, de la Fraternité, de la Laïcité. Elles sont universelles, cela a été dit et redit. Nous ne devons pas avoir de honte à les défendre ou de culpabilité à les promouvoir. Elles ne sont pas franco-françaises. Elles ne sont pas « baguette, béret et Côtes du Rhône », c'est-à-dire elles ne sont pas fermées sur une histoire qui serait tournée vers le passé. Elles sont ouvertes à toutes les femmes et à tous les hommes. Elles sont ouvertes vers l'avenir et à ce titre, toutes les associations ici présentes se reconnaissent dans le projet de défendre cet idéal.

Merci à tous et rendez-vous pour la prochaine édition du prix de la laïcité.